

Communiqué de presse

Branche des autocars: la situation est désespérée – il faut immédiatement appliquer la réglementation pour les cas de rigueur!

L'Association suisse des transports routiers ASTAG soutient les nouvelles mesures prises par le Conseil fédéral contre la propagation de la pandémie de COVID-19. Cela étant, pour l'économie et en particulier pour la branche des autocaristes, les restrictions signifient pratiquement un second confinement. Une mise en œuvre immédiate de la réglementation s'appliquant aux cas de rigueur ainsi que les allocations pour perte de gain sont donc une urgence absolue. L'ASTAG lance un appel au Conseil fédéral et aux cantons afin qu'ils apportent une aide immédiate aux PME concernées.

Les nouvelles mesures du Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie de COVID-19 sont bien dosées et l'Association suisse des transports routiers ASTAG soutient en principe ces décisions sachant que la protection de la santé de la population est prioritaire. Pourtant, pour certaines branches, ces restrictions engendrent à nouveau un recul du chiffre d'affaires et des pertes. La branche des autocars privés est pratiquement face à un second confinement du fait des larges restrictions dans le domaine des événements et de la gastronomie. La plupart des événements culturels, sportifs et de loisir sont interdits pour une période indéterminée ou alors ils ont lieu à huis clos, respectivement avec un public très restreint. La gastronomie est en grande partie fermée aux visites de groupes et les voyages en autocar sont pratiquement inexistantes depuis le début de la pandémie.

Second confinement – pratiquement pas de possibilités alternatives

Pour la branche des autocaristes privés – et comme au printemps et après – les voyageurs continuent à manquer. Il n'est pratiquement plus possible d'organiser des excursions d'une journée et des voyages sur commande, sans parler des voyages de plusieurs jours et des voyages à forfait. Trop de destinations touristiques sont fermées (dernier exemple en date l'Europapark Rust) par peur de contamination. Et il n'existe aucune possibilité de «diversification» ou de «réorientation», de belles notions préconisées par une partie des politiciens. Même avec la meilleure volonté du monde, les autocars ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins que les voyages.

Un «appel à l'aide désespéré» de la branche des autocaristes

C'est pourquoi une mise en œuvre rapide, voire immédiate de la «réglementation pour les cas de rigueur» pour une branche particulièrement frappée ainsi que la réintroduction de l'allocation perte de gains pour des employés en position assimilable à celle d'un employeur sont donc de la plus haute urgence. Avec sa loi COVID-19, le parlement a depuis longtemps posé les bases légales pour cela et il s'agit maintenant d'élaborer immédiatement les règles détaillées et de les mettre en

vigueur. L'ASTAG lance donc un appel au Conseil fédéral et aux cantons afin qu'ils endossent maintenant leur responsabilité pour l'économie et l'industrie afin de venir immédiatement en aide aux nombreuses PME menacées dans leur existence – à l'exemple de l'Allemagne!

Il s'agit d'une situation particulière unique en son genre. La politique a donc une responsabilité envers des entreprises qui sont dans le besoin sans qu'il y ait eu faute de la part, suite aux mesures étatiques destinées à lutter contre le coronavirus. «Il s'agit d'un appel à l'aide désespéré», constate le président central de l'ASTAG Thierry Burkart qui ajoute que «la branche des autocaristes doit être aidée maintenant et pas seulement au printemps car alors, il sera trop tard!»

Pour de plus amples informations:

André Kirchhofer
079 658 86 86

Berne, le 2 novembre 2020